

## Protocole d'évaluation en Cycle Terminal

*En application du BO n°30 du 29/07/2021*

### 1. Composition de la note finale du cycle terminal

Mesure transitoire pour la session 2022 :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022	Première 2020-21	Terminale 2021-22	Total cycle session 2022
Enseignement de spécialité de 1re	5		5	5		5
Histoire-géographie	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33	3,33	3	6,33
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	2,5	2,5	5	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5		5	5
Enseignement moral et civique		1	1		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5 %)	5		5	5		5
<b>Total</b>	22,5	17,5	<b>40</b>	23,3	16,7	<b>40</b>

A partir de la session 2023 :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
<b>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</b>						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16		16	16
Grand oral		10	10		14	14
			<b>60</b>			<b>60</b>
<b>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</b>						
Enseignement de spécialité de 1 <sup>re</sup>	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6		6	6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			<b>40</b>			<b>40</b>
<b>Tous enseignements obligatoires</b>			<b>100</b>			<b>100</b>



## **2. Modalités d'évaluation des matières ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale.**

Les matières ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale sont évalués au **contrôle continu et pour l'EPS par CCF.**

Les principes de l'évaluation doivent être garants de l'égalité entre les candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables des enseignants.

### **a. Les différents types d'évaluation**

Différents types d'évaluations pourront être intégrées au contrôle continu durant le cycle terminal :

- évaluations formatives
- évaluations sommatives

Selon les disciplines elles pourront prendre la forme de différents exercices :

- analyse de documents
- questions de cours
- question problématisée
- dissertation
- production graphique
- travaux pratiques
- production / expression orale
- devoirs pluridisciplinaires
- compréhension de l'oral et de l'écrit
- expression écrite
- tout autre type d'évaluation laissée à la libre appréciation de l'enseignant

## b. Les principes communs de l'évaluation par discipline

	Discipline	Nombre d'évaluation par trimestre /semestre	Coefficients employés	Nombre minimal d'évaluations faites pour valider la moyenne
Enseignements de spécialité de 1ere	Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques	4 à 6	-Devoir long et méthodologique (2h) : 3 -Devoir en classe : restitution de connaissance (1h) : 2 -Autres:1	Au moins trois devoirs type bac ou restitution de connaissances / semestre
	Spécialité Mathématiques	5 ou 6	Evaluations formatives < 50% Evaluations sommatives > 50%	2 évaluations sommatives / semestre
	Spécialité Physique-Chimie 1 <sup>ère</sup> Générale	3 à 4 devoirs surveillés de 1h à 2h  Diverses autres notes	- Devoirs surveillés : 2 à 4 selon la durée - Autres notes : 1	Au moins 2 à 3 devoirs surveillés / semestre
	Spécialité Sciences de la Vie et de la Terre	-2 devoirs surveillés minimum (type bac ou petits contrôles de connaissances) - nombreuses activités pratiques - 1 à 2 devoirs maisons	- Devoirs surveillés : entre 70 et 80 % de la moyenne - Activités pratiques, devoirs maisons : entre 20 et 30 % de la moyenne.	2 devoirs surveillés minimum type bac / semestre
	Spécialité Numérique et Sciences Informatiques	5 ou 6	Evaluations formatives < 50% Evaluations sommatives > 50%	2 évaluations sommatives / semestre
	Spécialité Humanités Littérature et Philosophie	4 à 6 dont une évaluation orale et un devoir commun par semestre	- Devoirs sur table type bac et devoirs commun : au maximum coefficient 2 - Oral : en fonction de la difficulté de l'exercice demandé. - Autres : en fonction du type d'évaluation et du temps de composition	3 par semestre, dont au moins 2 devoirs sur table (un en français, un en philosophie)
	Spécialité Sciences Economiques et Sociales	4 à 6 devoirs par semestre	-Devoir méthodologique (1h ou 2h): 1 ou 2 -Devoir en classe : restitution de connaissance (1h) : 1 ou 2 -Autres (oral): 1	Au moins 3 devoirs type bac ou restitution de connaissances / semestre
	Spécialité Langues Littératures et Cultures Etrangères - Anglais	4 par semestre au minimum, dont 3 de compétence minimum	Compétences : entre 1 et 3 Connaissances : entre 0,5 et 1	3 / semestre
	Spécialité Physique-Chimie 1 <sup>ère</sup> Technologique	- Au moins 3 DS de 1 à 2h - Diverses autres notes	- Devoirs surveillés : 3 - Autres notes : 1	Au moins 2 à 3 DS / semestre
Tronc Commun	Histoire-Géographie 1 <sup>ère</sup> générale	4 à 6	-Devoir long et méthodologique (2h) : 3 -Devoir en classe : restitution de connaissance (1h) : 2 -Autres:1	Au moins 4 devoirs type bac ou restitution de connaissances / semestre
	Histoire-Géographie Terminale générale	3 à 5	-Devoir long et méthodologique (2h) : 3 -Devoir en classe : restitution de connaissance (1h) : 2 -Autres:1	Au moins 3 devoirs type bac ou restitution de connaissances / trimestre
	Histoire-Géographie 1 <sup>ère</sup> technologique	3 à 4	-Devoir méthodologique et ou restitution de connaissance (1h) : 2 - devoir maison:1	Au moins 3 / semestre
	Histoire-Géographie Terminale technologique	3	-Devoir méthodologique et ou restitution de connaissance (1h) : 2	Au moins 2 / trimestre
	LVA et LVB 1 <sup>ère</sup> Générale 1 <sup>ère</sup> Technologique	- 4 par semestre au minimum, dans 3 activités langagières minimum. - Diverses évaluation de connaissances	Compétences : entre 1 et 3 Connaissances : entre 0,5 et 1	Au moins 3/ semestre
	LVA et LVB Terminale Générale Terminale Technologique	- 3 par trimestre dans 3 activités langagières minimum. - Diverses évaluations de connaissances	Compétences : entre 1 et 3 Connaissances : entre 0,5 et 1	Au moins 2 / trimestre

Tronc commun	Enseignement Scientifique 1ère Générale	-1 devoir pluridisciplinaire ET/OU projet numérique / 60 -« petits devoirs » maths : 1 note /20 -« petits devoirs » SVT: 1 note /20 -« petits devoirs » PC: 1 note /20	-devoir(s) pluridisciplinaire ET/OU projet numérique : coefficient 3 -note incluant toutes les activités ou petits devoirs en maths : coefficient 1 -note incluant toutes les activités ou petits devoirs en SVT : coefficient 1 -note incluant toutes les activités ou petits devoirs en PC : coefficient 1	1 devoir pluridisciplinaire ET/OU projet numérique / semestre
	Enseignement Scientifique Terminale Générale	-1 devoir pluridisciplinaire -activités -contrôles leçon -exercices	-devoir commun : entre 60 et 80 % -activités, contrôles leçon...entre 20 et 40%	-1 devoir en fin de thème / trimestre
	Mathématiques 1ère Technologique	5 ou 6	Au moins 50%	2/3
	Mathématiques Terminale Technologique	2 ou 3	Au moins 50%	2/3
	Education Morale et Civique 1ère Générale 1ère Technologique	2 notes par semestre (oral et/ou évaluation écrite)		2 notes / semestre
	Education Morale et Civique Terminale Générale Terminale Technologique	2 notes par trimestre (oral et/ou évaluation écrite)		2 notes / semestre
	EPS Terminale Générale Terminale Technologique	CCF : 1 évaluation par trimestre selon le menu choisi par l'élève		1 évaluation par trimestre Rattrapage obligatoire en fin d'année si dispense lors d'une l'évaluation

### 3. L'absentéisme aux évaluations en classe

Une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une **pluralité de notes**.

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

**Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.** La présence à cette évaluation de rattrapage est obligatoire et la note obtenue remplace la mention "Absent" à l'évaluation non faite.

L'organisation de cette évaluation de rattrapage est laissée à la libre appréciation de l'enseignant.

En deçà du seuil minimum d'évaluations passées précisé en section 2b du présent protocole, la moyenne de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée par une convocation à **une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement**.

À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une **sanction disciplinaire**.

De même, si un élève, pour des raisons **dûment justifiées** tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue **en lieu et place de la moyenne manquante ou incomplète**.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

*Présenté en Conseil d'Administration du 22 Novembre 2021*

*Le présent protocole pourra être réévalué annuellement*